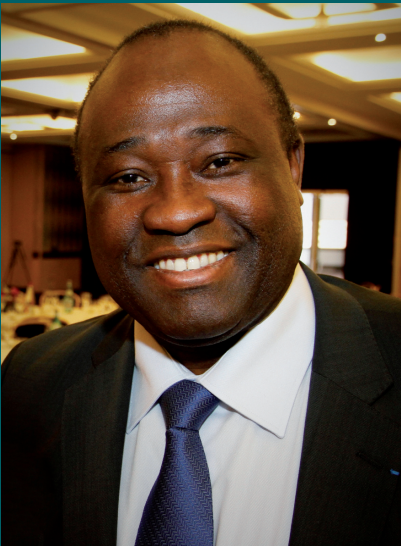




ASSOCIATION DU NOTARIAT FRANCOPHONE

Lettre d'information

n° 23
JUN 2013



*De haut en bas, de gauche
à droite : Dogad Dogoui,
Imma Tor Faus, Jean-Luc Lala.*



2 ÉDITORIAL

du président Laurent Dejoie

3 ÉVÉNEMENT

- Les 20 ans de l'Ohada à Kinshasa
- L'APF soutient le TSS
- Jean-Luc Lala : le fait francophone

7 VIE DES CHAMBRES

La belle vitalité des Chambres

10 CONVERGENCES

- Dogad Dogoui, l'irrésistible émergence des PME et des diasporas
- Imma Tor Faus : le français, atout de développement

ÉDITORIAL



SEMMY DEMIMOU

LAURENT DEJOIE,
président de L'ANF

La Lettre d'information de l'ANF est éditée par l'Association du notariat francophone
60 boulevard de La Tour Maubourg 75007 Paris
www.notariat-francophone.org
contact.francophonie@notaires.fr

Directeur de la publication **LAURENT DEJOIE**
Président de l'ANF

Responsable éditoriale **ANNE MARIE CORDELLE**
01 44 90 30 00 | anne-marie.cordelle.csn@notaires.fr

Rédaction en chef déléguée **PATRICK BUSQUET**
busquet@futuraingpress.com
Futuraing Press 37, rue de Bellefond 75009 Paris
01 48 78 02 17 | www.futuraingpress.com

Photographies **ABDOU DIOURI, SEMMY DEMIMOU, OIF, CYRIL BAILLEUL**
Direction artistique **MARION BRISSON**
06 22 58 37 55 | marion.chap@orange.fr

Coordination d'impression **PUBLINOT**
44, rue du Général Foy 75008 Paris

DE KINSHASA À L'ÉTAT-CIVIL DES ENFANTS

L'organisation, par notre association, d'un colloque sur les Nouveaux Défis de l'OHADA, à Kinshasa, la capitale de la République démocratique du Congo (RDC), ne doit rien au hasard. Au moment où les discussions sur le projet d'acte uniforme en droit des sociétés se poursuivent, il était important de manifester auprès des notariats africains notre intérêt et notre soutien à la cause du rôle du notariat en droit des sociétés. La sécurisation des investissements locaux et internationaux, la transparence et la traçabilité des opérations, la régulation nécessaire de l'économie sont des atouts à mettre largement en avant.

Le lieu choisi, la capitale du plus grand pays francophone du monde, a permis à notre association un travail fructueux pour la mise en place d'un notariat de type latin à Kinshasa. En mobilisant et fédérant les énergies et les moyens, nous avons proposé au gouvernement de RDC un ambitieux programme de formation pour accompagner la mise en place du notariat congolais.

Quand on ajoute le grand succès de la 8^e Université du notariat d'Afrique, et notre implication forte dans la rédaction du Guide pratique de l'état-civil préparé par l'Organisation Internationale de la Francophonie, sans oublier les prémices de l'action état-civil des enfants, on peut déjà considérer que 2013 est une année bien remplie pour le Notariat Francophone. ■

KINSHASA (RDC), 22-23 MAI 2013

Les 20 ans de l'Ohada

L'ANF, l'Union internationale du notariat francophone (UINFL), le Journal africain du droit des affaires (Jada) et l'Institut euro-africain de droit économique (Ineadec) ont organisé, au Grand Hôtel de Kinshasa, un Colloque commémoratif des 20 ans de l'Ohada.

par **GRÉGOIRE BAKANDEJA WA MPUNGU**

Professeur des Universités Kinshasa, Paris 1, Panthéon Sorbonne et Brazzaville.

CE COLLOQUE a connu un grand succès : plus de 350 personnes venues des milieux divers (judiciaire, universitaire, secteur privé, etc.). La qualité des communications présentées par des spécialistes et experts du droit, a été exceptionnelle. La thématique du colloque, « Ohada, nouveaux défis », était au cœur de l'actualité, au moment où de nombreuses interrogations se posent sur l'avenir de l'Ohada. L'occasion a été donnée d'échanger des expériences avec les participants sur le fonctionnement des institutions, l'évolution de la matière (Actes Uniformes), la manière dont elle est mise en œuvre et sur les perspectives d'harmonisation des nouvelles matières. La question de l'implication des notaires dans le processus de création des sociétés a retenu l'attention des participants (seul rempart encore efficace pour éviter la fraude fiscale et la prolifération des sociétés écrans).

«Au regard de la qualité des interventions, les fruits ont tenu la promesse des fleurs. Puisse l'Ohada tirer le meilleur parti de ces travaux».

ACHILLE NGWANZA,

Chargé d'enseignement Université Paris-Sud, Université Versailles Saint Quentin-en-Yvelines, directeur de publication du Jada

La République Démocratique du Congo vient d'adhérer au Traité instituant l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (13 juillet 2012). Le choix de Kinshasa était ainsi une manière de l'inviter, à travers ses experts, à influencer sur l'avenir de l'Ohada dans l'élaboration de nouveaux Actes uniformes devant régir les domaines encore en dehors du champ du droit des affaires, de même que la défense de ceux jugés pertinents. ■

«Pratiquer le même droit, c'est parler la même langue. Cela facilite les échanges et la coopération.»

MF JEAN-PAUL DECORPS, Président de l'UNL

SOFT POWER

Des rencontres ont eu lieu avec les responsables parlementaires congolais : le Sénat étudie un projet de loi pour créer le notariat en RDC, il devrait être transmis à l'Assemblée nationale dès la prochaine session. L'Ambassadeur de France a assuré de son soutien pour la formation des futurs notaires. Des rencontres ont également eu lieu avec les représentants des résidents de l'Union européenne et de la Banque africaine de développement. ■

CAMEROUN

L'Assemblée régionale Afrique de l'APF soutient le TSS

120 participants représentant une vingtaine de parlements, ont pris part à la XXI^e Assemblée régionale Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) qui s'est tenue, du 9 au 11 mai 2013, à Yaoundé.



DIOURI/ABDOU

La proposition juridique pour sécuriser le foncier progresse fortement depuis deux ans et la publication du livre *La terre, un droit humain* (Dunod), d'Abdoulaye Harissou. L'Afrique francophone devrait se doter bientôt de dispositifs législatifs promouvant le TSS, tant au bénéfice du développement que de la vie des plus défavorisés.

PLUSIEURS PRÉSIDENTS d'Assemblées étaient présents à Yaoundé, notamment M. Apollinaire Soungalo Ouattara, président de l'APF et président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso. M. Guy Nzouba-Ndama, président d'honneur de l'APF et président de l'Assemblée nationale du Gabon, M. Mathurin

Koffi Nago vice-président de l'APF et président de l'Assemblée nationale du Bénin et de M. Haroun Kabadi, président de l'Assemblée nationale du Tchad ainsi que M. Cavaye Yeguie Djibril, Président de l'Assemblée nationale du Cameroun, pays hôte.

Les débats ont porté principalement sur :

- la situation politique et sociale du continent,
- l'état du renforcement des capacités des commissions nationales des Droits de l'Homme,
- le processus d'intégration du continent africain,
- la mise en place d'un groupe de travail sur le titre sécurisé simplifié (TSS).

Après avoir entendu une communication de M^e Harissou, l'Assemblée régionale Afrique de l'APF a décidé de soutenir ce projet œuvrant à l'élaboration d'une loi cadre africaine francophone destinée à simplifier les opérations de titrement foncier en Afrique. Elle a également souhaité qu'un projet de résolution sur cette question soit proposé par la commission de la coopération et du développement en vue de son adoption en juillet, dans le cadre de la XXXIX^e session de l'APF, à Abidjan (Côte d'Ivoire).

Lire à ce sujet l'interview de Jean-Luc Lala en page suivante et l'entretien avec Bachir Dieye (APF) dans le numéro 22 de la Lettre d'information, en page 12. ■

TROIS QUESTIONS À...

JEAN-LUC LALA, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADMINISTRATIF DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Le fait francophone

A la mi-juillet, Jean Luc Lala cède sa place à Didier Le Bot. Après 5 années de mandat, vision d'un grand acteur sur des sujets majeurs de la Francophonie parlementaire.

L'APF va-t-elle accentuer son action en faveur du TSS ?

Sur ce sujet, la collaboration avec le notariat francophone est très riche, très efficace. Le développement de l'Afrique impose une sécurité foncière. Il y aura une forte demande de terrains, donc un besoin de titres sécurisés et simplifiés. Nous avons réalisé une sensibilisation des parlements francophones à la proposition de M^e Abdoulaye Harissou. Le TSS est ainsi une initiative de la Francophonie, et la renforce. Un groupe de travail sera installé, les parlementaires de l'APF y participeront, afin de donner un cadre juridique à cette proposition. Un cadre qui puisse être adapté à chaque pays, selon sa spécificité.

Quels sont les atouts de la Francophonie dans la concurrence internationale ?

Le socle de la Francophonie, ce sont des valeurs et des cultures. Celles-ci lui donnent de forts atouts, dans un contexte où la plus grande potentialité de développement économique se situe en Afrique. Le réservoir de gens y parlant la langue française est extraordinaire. Dans un monde très concurrentiel, la Francophonie favorise la démocratie, la bonne gouvernance, les solidarités. Les organisations internationales et les États l'ont déjà identifiée pour ces qualités.

Qu'est l'Imcif ?

Nous avons, avec plusieurs parlements nationaux, lancé un programme expérimental en Côte d'Ivoire pour fédérer



ASSOCIATION PARLEMENTAIRE FRANCOPHONE

toutes les initiatives et apporter un soutien à l'Assemblée nationale. C'est l'Imcif, Initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone. Nous travaillons avec les parlementaires et avec les fonctionnaires parlementaires. Le Québec, la Wallonie, la France, le Sénégal, etc. se sont joints à notre approche. En décembre 2012, nous avons déterminé 29 actions, sur des sujets de formation et d'information : questions budgétaires, rôle des élus, droit, missions des fonctionnaires, statuts, règles éthiques, relations avec les sociétés civiles, etc. Ce programme a une dimension Sud-Sud. L'APF y tient une action d'intermédiation entre les pays et y participe par ses propres programmes de coopération. ■

VIE DES CHAMBRES

BELGIQUE



RÉSEAU D'ÉCOUTE ET SITE INTERNET

La Fédération royale du Notariat belge poursuit son partenariat avec la Fondation Roi Baudouin en développant le réseau d'écoute des notaires.

par **JAMES DUPONT**

Co-président du Conseil international du notariat belge

Sur la base des informations récoltées auprès des notaires, plusieurs guides pratiques à destination des citoyens ont été édités depuis 2010, portant sur les thèmes du décès d'un conjoint, des grands-parents, du divorce et la maladie d'Alzheimer. Un nouveau guide a été publié au sujet de « l'administration provisoire, une manière de protéger le patrimoine des personnes qui ne sont plus en mesure de le

faire ». Toutes les brochures sont consultables sur www.notaire.be et peuvent être commandées auprès de la Fondation Roi Baudouin via www.kbs-frb.be. Vous trouverez d'autres informations dans la partie Actualités de www.notaire.be: le rapport annuel du notariat, une interview de la ministre de la Justice sur la réforme en cours du droit des successions ou encore la 16^e édition du « Baromètres des notaires » qui traite des activités des citoyens dans le domaine de l'immobilier, testament, divorce, etc. ■

ROUMANIE



CULTURE FRANCOPHONE

L'année 2013 marque les 20 ans écoulés depuis l'adhésion de la Roumanie à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

par **DUMITRU VIOREL MANESCU**

Président de l'Union nationale des notaires publics de Roumanie

Quelques dizaines d'événements ont marqué le Mois de la Francophonie, parmi lesquels le Gala de la Francophonie, les Jours du Film Francophone, des concerts, des expositions et spectacles de théâtre, etc. Le ministère roumain des Affaires étrangères a décidé de créer un logo spécial pour le Mois de la Francophonie. Il a installé un portail Internet consacré à cet anniversaire et à la Journée internationale de la Francophonie.

Le 13 septembre, le Conseil général de Bucarest a inauguré la Place de la Francophonie dans la ville, sur proposition du ministère des Affaires étrangères. Une exposition de documents d'archive relatifs à l'adhésion et à l'appartenance de la Roumanie à l'OIF sera présentée à la Bibliothèque nationale.

Parmi les manifestations remarquables:

- le 21 mars, le Gala de la Francophonie à la maison de la Radiodiffusion de Bucarest;
- le 4 avril, le vernissage de l'exposition « 1993-2013: Repères francophones en Roumanie »;
- le 8 mars, Journée Internationale des Droits des Femmes à l'Université de Bucarest;
- les 9 et 10 mars, projection du film Shoah, de Claude Lanzmann, à la salle Elvire Popesco;
- entre le 11 et le 15 mars, Forum du recrutement francophone;
- les 14 et 18 mars, Journée du film francophone dans deux villes de Roumanie, consacrée à l'Afrique;
- les 19 et 20 mars, 1^{ères} Journées du Jeune Apprenant à l'Institut Français de Bucarest;
- 27 mars, concours de photo à l'Institut Français et soirée franco-arabe.

Les échanges d'expérience dans le domaine universitaire, économique, scientifique et technologique ont été valorisés: Forum de l'emploi francophone, signature de l'accord des bourses cofinancées par les entreprises françaises implan-

tées en Roumanie en présence de la présidente d'Universcience, Claudie Haigneré.

A noter que ce Mois de la Francophonie a permis de lancer des nombreux concours, dont celui du Prix du Jeune journaliste francophone 2013. ■

MAROC



NOUVELLE LOI, ACCORDS INTERNATIONAUX

Le Notariat marocain est régi depuis novembre 2012 par la Nouvelle Loi N° 32.09.

par **SIDI AHMED AMINE TOUHAMI-EL-OUAZZANI**, Président de la Chambre nationale du notariat moderne du Maroc

La nouvelle loi prévoit:

- L'exercice de la fonction de notaire dans un cadre libéral (individuellement ou en association);
- La mise en place d'un Ordre national des notaires (doté de personnalité morale);
- L'instauration d'un concours d'accès à la profession et d'un nouveau mode des examens;
- La création de l'Institut de formation professionnelle de notariat;
- L'institution d'une cotisation annuelle obligatoire et d'une redevance exigible sur chaque acte;
- L'obligation de souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle.

Conseils régionaux des notaires

Les élections des conseils régionaux des notaires ont été organisées en avril 2013. Il en ressort l'élection de dix présidents représentant les notaires du ressort des cours d'appels de: Tanger, Rabat, Kenitra, Casablanca, Settat, El Jadida, Fès, Meknès, Marrakech et Agadir. Elus pour 3 années, renouvelables une fois, le président et les membres ont pour mission de mettre en œuvre les attributions conférées audit conseil par la loi 32.09, dont notamment:

- Veiller à l'exécution des décisions du Conseil national; encadrer et représenter la profession; assurer le contrôle des études et siéger à la commission de discipline; donner avis sur les plaintes déposées auprès du parquet à l'encontre des notaires; superviser l'exercice du stage; organiser des manifestations scientifiques et culturelles ayant trait à la profession.

Coopération internationale

A la suite du protocole de coopération signé le 16 mars 2012 à Rabat, entre la Chambre nationale du notariat moderne du Maroc et le Conseil supérieur du notariat français, plusieurs conventions de jumelage ont été conclues:

- **Le 14 décembre 2012 à Rabat**, entre la Chambre du notariat de Rabat et la chambre des notaires de Paris;
- **Le 15 décembre 2012 à Casablanca**, entre la Chambre des notaires de Casablanca et celle des notaires de Bordeaux;
- **Le 15 décembre 2012 à Fès**, entre la Chambre du notariat de Fès-Taza-Séfrout et celle des notaires de Versailles;
- **Le 2 avril 2013 à Tanger**, entre la Chambre des notaires du Nord et le Conseil des notaires de la Cour d'appel de Rennes.

Ces conventions doivent permettre l'accroissement des échanges: formation, bonne gouvernance des structures, renforcement des nouvelles technologies. Ces accords rapprocheront les acteurs socio-économiques des deux pays, particulièrement ceux opérant dans le secteur de l'immobilier. ■ >>>

SUISSE



NOUVEAUTÉS LÉGISLATIVES

Les modifications du Code civil relatives à la protection de l'adulte, au droit des personnes et au droit de la filiation sont entrées en vigueur.

par **SANDRO FRANZ STADLER**, Président de la
Chambre des notaires de Suisse

Comme déjà mentionné dans le rapport du mois de mai, au 1^{er} janvier 2013 entreront en vigueur les modifications du Code civil suisse relatives à la protection de l'adulte, au droit des personnes et au droit de la filiation. Il s'agit d'une modification fondamentale du droit de la tutelle.

Le législateur a également introduit le mandat pour cause d'incapacité permettant à toute personne ayant l'exercice des droits civils (mandant) de charger une personne physique ou morale (mandataire) de lui fournir une assistance personnelle, de gérer son patrimoine ou de la représenter dans les rapports juridiques avec les tiers au cas où elle deviendrait incapable de discernement.

Le mandat pour cause d'incapacité est constitué en la forme olographe ou authentique.

Initiative sur les résidences secondaires

Le 11 mars 2012, les citoyens et citoyennes suisses ont accepté l'initiative « Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires ». Une nouvelle disposition portant sur la construction de résidences secondaires a alors été ajoutée à la Constitution. Il en découle des adaptations de la législation. La loi vise à éviter la construction de logements qui ne soient pas mis toute l'année à disposition d'hôtes dans les communes ayant déjà dépassé le quota de 20%.

En acceptant l'initiative sur les résidences secondaires, le peuple suisse s'est prononcé en faveur d'une limitation de la construction de résidences secondaires. Cela impose diverses adaptations du droit. Afin de clarifier rapidement les questions les plus pressantes, le Conseil fédéral a adopté le 22 août 2012 une ordonnance et a fixé son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Elle règle la construction de nouvelles résidences secondaires et le traitement à réserver aux résidences qui existaient déjà avant la votation. ■

MALI



RÉCONCILIATION

Fatimata Dicko Zouboye, présidente de la Chambre des notaires du Mali, a été nommée Commissaire membre de la Commission « Dialogue et Réconciliation » créée par le président de la République par intérim, M. Dioncounda Traoré, le 10 Avril 2013 (décret 325/P-RM). ■

SÉNÉGAL



DIX NOUVELLES CHARGES EN COURS D'ATTRIBUTION

La principale activité en cours est l'organisation du concours d'entrée au stage de notaires, prévue le 20 octobre 2013.

par ALIOUNE KA

Secrétaire général de la Chambre des notaires du Sénégal

Cette année, la vie de la Chambre des notaires du Sénégal est marquée par :

- la nomination de M^e Sally Dabo en qualité de notaire salariée à l'étude de M^e Balla Nar Dieng, notaire à Ziguinchor;
- la création de dix nouvelles charges: Dakar (Parcelles Assainies, Keur Massar, Diamniadio); Ziguinchor; Louga; Diourbel; Sedhiou; Kaffrine; Kédougou; Matam.

Les objectifs au sein de L'UINL

Suite à la candidature de M^e Daniel S. Senghor à la Présidence de l'UIN pour la prochaine législature portée par la CAAF, la Chambre des notaires du Sénégal a pris la résolution de :

- Porter ladite candidature auprès des Institutions nationales et internationales;
- Participer à plusieurs commissions en vue de renforcer sa représentativité de la Chambre au sein de l'Union.

Relation avec les autorités administratives

Le premier trimestre a été marqué par la promulgation de la loi portant nouveau Code général des Impôts. La collaboration avec les autorités administratives est à l'origine de la contribution de la Chambre des notaires à différents chantiers menés dans le cadre de : la commission nationale sur la réforme foncière; la mise en place de la plateforme électronique de création d'entreprises; la session d'information sur la notation du «Doing Business»

(Apix); la mise en place du cadre juridique de la convention Ministère de l'Habitat/Promoteurs immobiliers privés pour la mise en œuvre du projet «Une famille, un toit»; la réforme du Code de Procédure Civile (Apix); la pré-validation de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Centif); la révision du règlement de procédure de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage; l'amélioration des procédures de transfert de propriété (Apix).

La Chambre des notaires participe de façon permanente à des travaux et ateliers portant sur la réforme du Droit des Sociétés (Ohada) et sur la réforme du contentieux économique et financier et protection des investissements (Apix).

Relations avec les autorités publiques

La présence du notariat sénégalais dans différents cercles de décision a consolidé la collaboration avec les services publics. Celle-ci s'est traduite par la nomination des suivants :

- M^e Papa Sambaré Diop, président de la Chambre des notaires, vice-président de la Commission électorale nationale autonome (Cena);
- M^e Amadou Moustapha Ndiaye, membre au Conseil économique social et environnemental (Cese);
- M^e Jean-Paul Louise Sarr, président de Médiation et Droit des affaires (CNP);
- M^e Papa Ismaël Ka et M^e Nafissatou Diop Cisse, titulaire et suppléante au Conseil consultatif de Dakar. ■

MACÉDOINE

LE NOTARIAT DANS LA RÉPUBLIQUE



Une nouvelle loi a été adoptée en 2007, afin d'actualiser la situation des notaires.

par **ZORICA PULEJKOVA**, Présidente de la
Chambre des notaires de la République de Macédoine

Nous avons exposé le statut de notre profession et ses missions, dans le numéro 22 de la présente *Lettre d'information* (décembre 2012, page 5). La Macédoine compte 177 notaires à la fin de l'année de 2012. Ils sont organisés dans une Chambre. La Chambre des notaires de Macédoine est membre de plein droit de l'Union internationale du notariat latin depuis le 30 septembre 2001.

- La dernière fonction qui a été octroyée aux notaires, porte sur la lettre de gages (loi du 9 mai 2012, mise en application

depuis le 1^{er} septembre suivant). Comme nous le disions dans le précédent numéro, le déploiement de la profession notariale a eu un effet positif sur l'ensemble du fonctionnement du système juridique de la République de Macédoine. Les opérations ont été soulagées, le travail des tribunaux a été allégé, de nouveaux services sont apparus de nature à améliorer la protection juridique et la prévention. L'élargissement des fonctions notariales a facilité une coopération plus performante entre les institutions, y compris avec le ministère de la Justice, avec lequel notre profession entretient une relation excellente. ■

QUÉBEC

UN NOUVEAU LOGO



Chambre
des notaires



Depuis le 1^{er} avril, la Chambre des notaires du Québec a un nouveau logo, distinctif de celui utilisé par les notaires québécois.

par **JEAN LAMBERT**
Président de la Chambre des Notaires du Québec

Depuis sa constitution en 1847, la Chambre des notaires s'identifiait par ses armoiries, le logo des temps anciens. La Chambre a délaissé ses armoiries à la fin des années 1980 pour utiliser le logo de la profession que les notaires eux-mêmes ont adopté depuis son lancement en 1987. En vertu du Code des professions, la mission d'un ordre professionnel est d'assurer la protection du public qui recourt aux services d'un professionnel. Il est essentiel qu'aux yeux du public, il n'y ait aucun doute, aucune ambiguïté quant à la mission première de l'Ordre qui ne doit pas être confondue avec celle d'une association professionnelle. Le logo d'un ordre profession-

nel doit contribuer à établir cette distinction fondamentale.

Aussi, la Chambre des notaires a adopté une nouvelle signature graphique, dévoilée le 8 avril. Un sondage effectué à l'automne 2012 pour le Conseil interprofessionnel du Québec nous révèle que :

- 11 % des répondants pensent que les ordres professionnels protègent le public;
- 39 % sont d'avis que ceux-ci protègent leurs membres;
- 50 % des répondants sont dans un flou qui n'a rien d'artistique.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'adoption de la nouvelle signature graphique de la Chambre, laquelle doit conforter sans ambiguïté le citoyen quant à la protection qu'il est en droit d'attendre. ■

DOGAD DOGOU

L'irrésistible émergence des PME et des diasporas

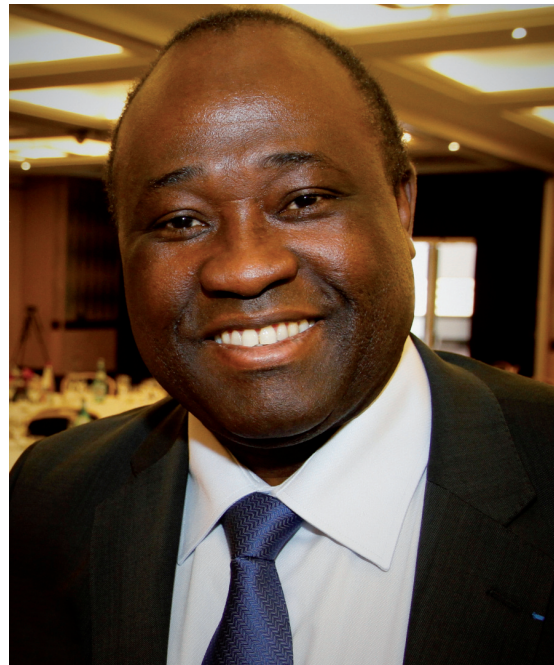
Du 16 au 18 décembre, le 1^{er} Africa SMB Forum regroupera à Casablanca, 600 PME et les diasporas africaines, de plus en plus engagées dans le développement du continent.

«**NOUS SOUHAITONS** interconnecter et financer les PME, africaines ou étrangères, pour l'emploi et la croissance inclusive en Afrique » explique Dogad Dogoui, directeur du Club et d'Africa SMB Forum, organisateur de ce premier forum du genre, qui regroupera 33 pays. SMB (Small and medium business) est un réseau d'entreprises sur Internet: il facilite les relations entre partenaires techniques, commerciaux, et investisseurs. Cet événement international, soutenu par le patronat marocain, Africa Guarantee Fund, etc. va donner une forte visibilité aux PME. N'annonce-t-on pas la possible participation de Mo Ibrahim, homme d'entreprise à succès et philanthrope ?

Un fonds des diasporas ?

« Comment financerons-nous le développement de l'Afrique, à long terme ? », interroge Dogad Dogoui. La mobilisation de l'épargne sera un sujet majeur abordé lors des travaux du forum. Et notamment, celle des membres des diasporas africaines dans le monde. Selon la Banque mondiale, la Bad, l'AFD et le ministère des Finances français :

- 300 milliards d'euros sont transférés chaque année par les migrants vers leurs pays d'origine (2011) ;
- 10 % de ces transferts parviennent en Afrique et financent la santé, l'éducation et la consommation ;
- Les migrants vivant en France, transfèrent à eux seuls, 2,9 milliards d'euros vers



ABDOU DIOURI

l'Afrique. Mais le chiffre réel serait de 5 milliards !

Dogad Dogoui et ses partenaires entendent orienter cette épargne vers des entreprises apportant des solutions de développement, à commencer par les réponses aux grands besoins : eau potable, énergie, réseaux numériques, sécurité, etc. D'où un projet à l'étude : créer un fonds spécial des diasporas. ■

→ EN SAVOIR PLUS

www.africa-smb.com

dogad@africa-smb.com

IMMA TOR FAUS

La langue française, atout de développement

Directrice de la langue française et de la diversité linguistique à l'OIF, Imma Tor Faus a contribué à la mise en place du Réseau des associations professionnelles francophones (RAPF).



CYRIL BAULLEUL

«**MA MISSION** est de promouvoir la langue française, et dans le cadre du RAPF, la culture juridique et technique d'inspiration francophone » : Imma Tor Faus, a rejoint l'Organisation internationale de la Francophonie en 2010. Elle travaille ainsi avec l'Association du notariat francophone, au sein du RAPF, depuis le deuxième semestre 2012.

De nationalité andorrane, Imma Tor Faus a fait ses études à Toulouse avant de devenir agrégée de Lettres modernes. Elle a exercé comme professeur de littérature.

Puis, elle a appartenu à la diplomatie de la Principauté d'Andorre. Elle a représenté son pays auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg, puis en France à l'Unesco et à la Francophonie. C'est par choix personnel qu'elle a rejoint l'OIF : « C'était l'opportunité de faire une synthèse entre mon goût pour la langue française et pour les relations internationales », dit-elle.

Imma Tor Faus dirige une équipe d'une trentaine de personnes qui intervient :

1. Dans l'Observatoire de la langue française : production d'un rapport annuel, réflexions et prospective ;
2. En faveur du français sur la scène internationale : promotion de la langue dans les organisations internationales et régionales, particulièrement en Afrique, formations, groupes d'ambassadeurs francophones, relations avec les autres espaces linguistiques, etc. ;
3. Dans l'enseignement en contexte multilingue : centre de formation de formateurs à Sofia (Bulgarie) et à Ho Chi Min (Viêt Nam), mise à niveau des professeurs, Initiative « Elan Afrique » dans la zone sub-saharienne pour favoriser l'enseignement des langues maternelles en relation avec le Français, etc. « Le notariat n'existe pas dans la culture anglophone. Cette spécificité juridique française que le monde francophone a adoptée, a du sens et des avantages », explique Imma Tor Faus. Au mois de décembre, elle animera un atelier du RAPF consacré à la formation professionnelle, à Paris. ■